

Entraînement à la rédaction d'une structurée

LES COMPÉTENCES ATTENDUES

- Identifier les différents régimes juridiques d'exercice professionnelle et leurs effets dans une situation donnée
- Apprécier l'opportunité du choix d'un statut dans une situation donnée



Pierre va bientôt terminer ses études de droit et il s'interroge sur son futur statut professionnel : exercer le métier d'avocat ? travailler comme juriste dans une grande entreprise ? ou bien encore devenir magistrat ?

↓ Question

À l'aide de vos connaissances et des annexes, conseillez Pierre.

- Rédigez une note structurée dans laquelle vous lui exposerez les choix qui s'offrent à lui pour embrasser une carrière juridique.

ANNEXE 1

Le métier de juriste d'entreprise, un statut de salarié

Le juriste d'entreprise, salarié, rédige les contrats commerciaux, de travail..., et suit la législation en droit des affaires et droit fiscal pour conseiller les dirigeants de sa société et protéger leurs intérêts dans le respect des lois en vigueur.

Son rôle de conseil lui permet d'informer les différents services (ressources humaines, direction financière, direction commerciale...). Il accompagne les démarches et les projets en cours en s'appuyant sur sa parfaite connaissance des réglementations.

Généralement titulaires d'un bac + 5 au minimum, la plupart des juristes d'entreprise ont un master 2 en droit privé, avec des spécialisations possibles en droit des affaires, droit fiscal...

D'autres spécialités de masters (droit bancaire, droit des assurances, droit des transports, droit du sport, droit maritime...) permettent d'exercer dans des secteurs d'activité précis.



Je suis juriste d'entreprise

Mon métier consiste à protéger les intérêts de ma société sur les plans commercial, fiscal et social. Je suis salarié dans un grand groupe bancaire et je m'occupe des contrats à passer et des contentieux.

Je reçois de mon employeur toutes les consignes de travail et suis soumis à des horaires fixes. En contrepartie, je perçois tous les mois un salaire fixe qui peut s'accompagner de primes en fonction des objectifs atteints. J'aime ce statut car je suis rassuré par le fait de pouvoir percevoir un salaire tous les mois.

ANNEXE 2

La profession d'avocat, un statut libéral

Pour devenir avocat, il faut posséder au moins un master 1 ou 2 en droit. À l'issue de sa formation, l'étudiant passe l'examen du CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat). Il lui faut ensuite prêter serment et demander son inscription au barreau des avocats. Les avocats étant des auxiliaires de la justice, leur profession est très réglementée. Ils exercent leur activité sous statut libéral et sont rémunérés par leurs clients.



Je suis avocate

Ma passion est de défendre les personnes et les entreprises engagées dans un procès. Il m'arrive aussi d'avoir un rôle de conseiller dans le règlement de conflits avant que ceux-ci ne soient portés sur la scène judiciaire.

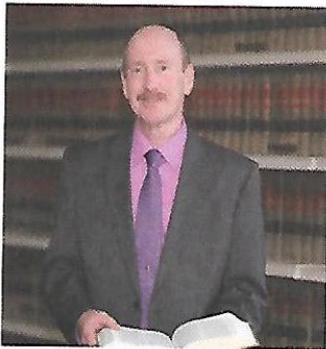
Je suis considérée comme une auxiliaire de justice car je représente et défends mes clients devant un tribunal, et je m'occupe d'affaires civiles (accidents, divorces...) et pénales (vols, crimes...).

Je n'ai pas hésité longtemps avant d'opter pour le statut de profession libérale en ouvrant mon propre cabinet car je suis d'un caractère très indépendant. Je ne compte pas mes heures, je suis libre... Enfin, ma seule contrainte, c'est les clients !

ANNEXE 3

La profession de magistrat, un statut de fonctionnaire

En qualité d'agent public de l'État, le magistrat est recruté sur concours du ministère de la Justice pour rendre la justice et veiller au respect des textes législatifs et réglementaires. Si cette profession attire de nombreux candidats, elle reste extrêmement difficile d'accès. Le niveau bac + 4 est requis au minimum. L'École nationale de la magistrature (ENM) est l'unique école de formation des magistrats de l'ordre judiciaire en France.



Je suis magistrat

J'aime rendre la justice et veiller au respect des lois. Je suis devenu agent public de l'État il y a quinze ans, après avoir été recruté sur concours du ministère de la Justice. Devenir fonctionnaire représentait pour moi la « sécurité de l'emploi », et toutes les possibilités d'évolution de carrière offertes par la fonction publique me permettaient de diversifier mes compétences professionnelles. Je dois dire que je suis toujours heureux et fier de participer à une mission de service public. Être fonctionnaire correspond vraiment à une certaine idée que je me fais de la puissance publique, dans l'action au service des citoyens.